



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Beauvais, le **14 MARS 2023**

**Objet : Donner acte de la notice de réexamen révisée du 15 mars 2022**

**Réf : Notice de réexamen de l'étude de dangers du site de FM FRANCE pour son site FM Logistic de Crépy en Valois - version du 26 juin 2021 complétée le 15 mars 2022**

Monsieur le Directeur,

La Préfète de l'Oise prend acte de la notice de réexamen de l'étude de dangers de la société FM FRANCE, dont le siège social est situé rue de l'Europe - 57 370 Phalsbourg, pour son établissement FM LOGISTIC de Crépy-en-Valois.

L'étude de dangers de l'établissement est constituée des documents suivants :

<b>Documents constituant l'étude de dangers</b>	
<i>Intitulé - Version</i>	<i>Date</i>
Étude de dangers du site	1 <sup>ER</sup> septembre 2014 Référence DRA-14-141285- 07983A
Notice de ré-examen de l'étude de dangers – Société FM FRANCE SAS Site FM Logistic – Crépy en Valois	26 juin 2021
Notice de ré-examen de l'étude de dangers – Société FM FRANCE SAS Site FM Logistic – Crépy en Valois	15 mars 2022

L'exploitant est responsable de la sécurité de l'exploitation de son établissement vis-à-vis des populations et de l'environnement, dans des conditions au moins égales à celles décrites dans cette étude.

Les installations et leurs annexes, objet du présent courrier, sont construites, disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans l'étude de dangers, complétée, sous la responsabilité de l'exploitant, par la notice de réexamen du 15 mars 2022.

L'étude de dangers doit être réexaminée, et, si nécessaire, mise à jour, au moins tous les cinq ans. Ce réexamen et l'éventuelle mise à jour doivent être transmis à l'autorité préfectorale pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Elle est par ailleurs réexaminée et mise à jour :

- avant la mise en service d'une nouvelle installation ;
- avant la mise en œuvre de changements notables ;
- à la suite d'un accident majeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général



Sébastien LIME

FM FRANCE SAS  
Plateforme logistique Logistique « Crépy 2 »  
Rue du Bois de Tillet  
BP 60224  
60 802 Crépy-en-Valois